

VILLE DE BOUILLON
Procès-verbal de la séance publique
du Conseil Communal du 29 janvier 2026

La séance se tient à la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville de Bouillon

Présents : Mme Anne GERARD, Présidente ;
Mmes et MM. Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre ;
Denis ROULEFF, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER &
Justine SERSON, Echevins ;
Cyprien CACHBACH, Aurore POLET, Aline PENOY, Joël PONCELET,
Willy NOIZET, Elodie CHANTINNE, Aurélie POCHET,
Geoffroy GODART, Claudia PONCIN & Mireille MANANT,
Conseillers Communaux ;

Absentes et excusées : Mme Pauline Maziers
Mme Stéphanie De Wachter (Présidente du CPAS, voix consultative)

Nicole PIROTTE, Directrice générale f.f.

La Présidente ouvre la séance à 20h00

SÉANCE PUBLIQUE

Administration

1. PV du 18.12.2025

APPROUVE à l'unanimité le PV de la séance du Conseil communal du 18.12.2025.

2. Mandature 2024-2030 : présentation du Programme Stratégique Transversal (PST)

Entendu le Collège communal en sa présentation,

Intervention de M. Noizet, Conseiller de l'Opposition :

« Merci pour la présentation. Nous ne sommes pas ici pour "voter" un document, mais nous avons le devoir de le commenter et de dire en quoi il aide - ou n'aide pas - à piloter l'action communale.

Et sur le fond, ce PST donne surtout l'impression d'un catalogue d'intentions, pas d'un plan. Il énumère beaucoup d'actions, mais il ne raconte pas une vision : où veut-on amener Bouillon dans 3, 5, 10 ans ? Quelles priorités structurantes ? Quelles décisions assumées ? Aujourd'hui, on a une liste, pas une stratégie.

Un plan stratégique, c'est une hiérarchie. Ici, on trouve des actions de nature très différente mises sur le même niveau, avec des statuts du type "en cours" ou "action continue" qui, à force, ne permettent plus de distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Pour le citoyen comme pour le Conseil, c'est difficile de savoir ce qui est prioritaire, ce qui sera livré, et quand.

La transparence. Un PST doit aider à comprendre les moyens engagés et les choix politiques. Or, une part importante des actions n'a pas de budget chiffré, aucun objectif clair et résultats attendus : cela empêche d'évaluer la faisabilité, de comparer les priorités, et d'exercer correctement le contrôle démocratique.

Enfin, et c'est un point de méthode : quand on indique une "échéance" et qu'on reste "en cours", il faut clarifier si l'échéance est une date de fin, un jalon, ou une année-cible. Sinon, on ne sait pas si on parle d'avancement normal ou de retard - et on ne peut pas suivre sérieusement.

Ce PST n'est pas un plan, ce n'est pas stratégique, transversale peut être j'espère que les différents services ont été intégrés dans cette réflexion. Ce PST n'a aucune vision à court et moyen terme pour notre commune et manque cruellement de transparence. On traite les affaires courantes, les projets initiés précédemment mais encore une fois rien de nouveau. »

Le Conseil communal,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE du Programme Stratégique Transversal pour la mandature 2024-2030.

Personnel

3. Recrutement de trois ouvriers polyvalents au service « Voirie » (H/F/X), régime contractuel, Barème E2, à raison d'un temps plein, sous contrat à durée déterminée de six mois (statut APE) : Fixation des conditions d'accès aux emplois et les épreuves, de la commission de sélection, de la description de fonction, des formalités de publications des appels à candidatures, de la constitution d'une réserve de recrutement et lancement de la procédure de recrutement

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la fixation des conditions d'accès aux emplois et les épreuves, de la commission de sélection, de la description de fonction, des formalités de publications des appels à candidatures, de la constitution d'une réserve de recrutement et lancement de la procédure de recrutement.

Comptabilité

4. Modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2025 de la Ville de Bouillon

Le Conseil communal

PREND ACTE

de l'Arrêté ministériel concernant les modifications budgétaires n°2 exercice 2025 de la Ville de Bouillon.

5. Contrôle encaisse de la Directrice financière (4^{ème} trimestre 2025)

Le Conseil communal

PREND ACTE du procès-verbal de vérification de caisse de la Directrice financière dressé par Monsieur ROULEFF, Echevin des Finances, en date du 19/12/2025.

Conventions

6. Maison des Enfants - Ville de Bouillon

6.1. Accueil Extra-Scolaire

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention entre la Ville de Bouillon et l'ASBL Maison des Enfants pour la mise à disposition d'un local communal dans le cadre de l'accueil extra-scolaire.

6.2. Stages

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention entre la Ville de Bouillon et l'ASBL Maison des Enfants pour la mise à disposition d'un local communal dans le cadre de l'organisation de stages durant les vacances scolaires.

7. asbl Chronicare / Maison du Diabète - Ville de Bouillon

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention entre la Ville de Bouillon et l'asbl Chronicare pour la mise à disposition d'un local communal pour la Maison du Diabète.

Mobilité - urbanisme

8. Mobilité - Règlements complémentaires de roulage

8.1 Mogimont, rue de la Charité : interdiction d'accès aux véhicules dont la longueur dépasse chargement compris 17 mètres

APPROUVE à l'unanimité l'interdiction d'accès aux véhicules dont la longueur dépasse chargement compris 17 mètres, rue de la Charité à Mogimont

8.2 Curfoz, rue de la Bichetour : interdiction d'accès aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse 3,5 tonnes excepté pour la desserte locale

APPROUVE à l'unanimité l'interdiction d'accès aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse 3,5 tonnes excepté pour la desserte locale, rue de la Bichetour à Curfoz

8.3 Mogimont, rue des Hazettes : interdiction de circuler à une vitesse supérieure à 50 km/h sur un tronçon de 75 m en dehors de l'agglomération

APPROUVE à l'unanimité l'interdiction de circuler à une vitesse supérieure à 50 km/h sur un tronçon de 75 m en dehors de l'agglomération, rue des Hazettes à Mogimont

8.4 Ucimont, route de la Belle Vue : création d'une zone d'évitement striée côté impair à hauteur du poteau d'éclairage n°807/00908 en vue d'y établir un coussin

APPROUVE à l'unanimité la création d'une zone d'évitement striée côté impair à hauteur du poteau d'éclairage n° n°807/00908 en vue d'y établir un coussin, route de la Belle Vue à Ucimont

8.5 Curfoz, rue de la Bichetour entre les numéros 17 et 21 : création d'une zone d'évitement striée côté impair entre les immeubles n°17 et n°21 en vue d'y établir un coussin

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le retrait du point

8.6 Mogimont, rue des Hazettes : création d'une zone d'évitement striée côté impair à hauteur du poteau d'éclairage n°807/00149 en vue d'y établir un coussin

APPROUVE à l'unanimité la création d'une zone d'évitement striée côté impair à hauteur du poteau d'éclairage n°807/00149 en vue d'y établir un coussin, rue des Hazettes à Mogimont

8.7 Sensenruth, rue Saint-Lambert : création d'une zone d'évitement striée côté impair à hauteur du poteau d'éclairage n°807/01117 en vue d'y établir un coussin, Rue Saint Lambert à Sensenruth.

APPROUVE à l'unanimité la création d'une zone d'évitement striée côté impair à hauteur du poteau d'éclairage n°807/01117 en vue d'y établir un coussin, rue Saint Lambert à Sensenruth

9. Projet d'extension de la SA Scierie Fruytier à Vivy

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le projet d'extension de la SA Scierie Fruytier à Vivy

Environnement

10. Convention de marché conjoint pour la mise en œuvre d'une E.A.I. (Evaluation appropriée des incidences) pour le projet de création de liaison cyclable Corbion-Alle dans le cadre de la sixième programmation Interreg 2021-2027 – AITIMI

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention de marché conjoint pour la mise en œuvre d'une E.A.I. pour le projet de création de liaison cyclable Corbion – Alle dans le cadre du programme Interreg 2021-2027 – AITIMI.

11. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'aires de repos vélos en Province de Luxembourg dans le cadre de la sixième programmation Interreg 2021-2027 – AITIMI

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'aires de repos vélos en Province de Luxembourg dans le cadre de la sixième programmation Interreg 2021-2027.

Tourisme

12. Rénovation de la Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne - Dossier de demande de subvention auprès du Tourisme Wallonie

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

De solliciter une subvention à l'équipement auprès de Tourisme Wallonie dans le cadre de la rénovation de la Maison du Tourisme ;

D'approuver le dossier de demande de subvention à l'infrastructures élaboré par IDELUX Projets publics ;

De solliciter une subvention à hauteur de 60 % du coût des travaux, pour un montant total estimé à 463 369,50 € ;

De s'engager à cofinancer la part restante, soit un total estimé de 355.921,50 €.

De prévoir la liquidation de la participation au Secteur IDELUX Projets publics « Bouillon, centre-ville » selon l'état d'avancement du projet et les montants engagés.

De s'engager à maintenir l'affectation touristique de la subvention pendant un délai de 15 ans à partir du 1er janvier de l'année de la liquidation totale de la subvention ;

De s'engager à entretenir en bon état la réalisation subsidiée ;

De demander aux services d'IDELUX Projets publics d'introduire le dossier auprès de Tourisme Wallonie.

Marchés publics

13. Accord-cadre - Fourniture de combustibles pour 2026 : Marché conjoint Ville de Bouillon / Fabriques d'Eglise de l'Entité

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention définissant les modalités d'exécution de l'accord-cadre pour la fourniture de combustibles pour l'année 2026.

14.1 Ajout d'un point en urgence : Travaux de rénovation de la toiture de l'école de Corbion

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité (Mmes et MM. Anne GERARD, Marie-Julie NEMERY, Denis ROULEFF, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER, Justine SERSON, Cyprien CACHBACH, Aurore POLET, Aline PENOY, Joël PONCELET, Willy NOIZET, Aurélie POCHET, Geoffroy GODART, CHANTINNE Elodie, Claudia PONCIN & Mireille MANANT)

l'ajout du point en urgence « Toiture de l'école de Corbion » à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 29.01.2026.

14.2 Travaux de rénovation de la toiture de l'école communale de Corbion – approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal,

Après en avoir débattu,

APPROUVE à l'unanimité les travaux de rénovation de la toiture de l'école communale de Corbion – approbation des conditions et du mode de passation.

Intercommunales

15. Intercommunale VIVALIA - Tutelle spéciale d'approbation - Assemblée générale du 12 février 2026 et souscription de capital

Le Conseil communal

PREND ACTE

de l'approbation par l'Autorité de Tutelle de la délibération du Conseil communal de la Ville de Bouillon du 18.12.2025 relative à la souscription de capital de l'Intercommunale Vivalia.

Divers

1. Intervention de M. Willy Noizet, Conseiller de l'Opposition, sur le PST :

« La commune de Bouillon est une des dernières si pas la dernière commune de la province à rendre son PST, je n'en suis pas fier ! Le Plan Stratégique Transversal n'est pas un document accessoire. C'est la feuille de route du mandat, le cadre dans lequel s'inscrivent toutes les décisions importantes de la commune. Or, à Bouillon, ce plan est présenté avec près de quatre mois de retard par rapport au délai légalement prévu. La règle générale prévoit que le collège communal doit présenter le PST au conseil communal dans les neuf mois suivant la désignation des échevins. Cela découle de l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD). On nous dira sans doute que ce délai n'est pas assorti d'une sanction automatique. Très bien. Mais gouverner, ce n'est pas seulement éviter une sanction. C'est respecter les règles, leur esprit et surtout les institutions. Pendant quatre mois, le conseil communal a été amené à se prononcer sans disposer du cadre stratégique global que ce PST est censé fournir. Autrement dit, on a demandé au conseil d'avancer... sans carte. Ce retard n'est pas anodin. Il affaiblit le rôle du conseil communal, réduit le débat démocratique et donne le sentiment que ce document fondamental est traité comme une formalité administrative, alors qu'il devrait être un moment politique fort du début de mandat. À Bouillon, les citoyens sont en droit d'attendre une gestion rigoureuse, transparente et respectueuse des règles. Le respect des délais n'est pas un détail : c'est un marqueur de sérieux et de bonne gouvernance. Notre groupe prend acte du PST aujourd'hui, mais elle prend surtout acte d'une méthode : tardive, peu respectueuse du rôle du conseil communal et révélatrice d'un manque de rigueur que nous continuerons à dénoncer. »

La Bourgmestre NEMERY répond que la Ville de Bouillon n'est pas la dernière commune à avoir adopté son PST. Celui d'Herbeumont a été présenté au mois fin du mois de décembre 2025. Présenter le PST au regard du budget 2026 a du sens, il permet de mieux situer les actions à venir. Par ailleurs, la Bourgmestre déplore la remarque hypocrite de Monsieur Noizet qui connaît les conditions dans lesquelles ce PST a été élaboré.

2. Intervention de M. Willy Noizet, Conseiller de l'Opposition, sur la cour de récréation à l'école de Noirefontaine :

« Plusieurs parents nous ont interpellés concernant la situation de la cour de récréation, dont les travaux en cours réduisent considérablement l'espace de jeux mis à disposition des enfants. Nous en avons parlé lors du dernier conseil. Il est difficilement acceptable que, depuis près de six mois, aucun avancement concret ne soit visible. Pendant ce temps, les enfants évoluent dans une cour de plus en plus étroite, alors même que la population

scolaire de Noirefontaine est en augmentation. Cette situation affecte directement le bien-être des enfants. Afin de pallier ce désagrément immédiat, notre groupe propose une mesure simple et pragmatique : le déplacement du conteneur actuellement situé dans la cour de récréation vers l'extérieur de celle-ci, afin de permettre aux enfants de bénéficier rapidement d'un espace de jeux supplémentaire. »

L'Echevin GOBERT répond que contact a été repris avec l'entreprise en charge du chantier. À ce stade, elle nous indique que les travaux devraient être achevés pour les vacances de Carnaval. C'est en tout cas l'engagement qui nous a été communiqué, et nous espérons qu'il sera respecté. Concernant les retards, le marché prévoit des pénalités. Celles-ci seront évidemment appliquées en l'occurrence à 5 % du montant du chantier. Il est difficile d'aller au-delà sans entrer dans des procédures longues et incertaines. Nous partageons l'objectif d'améliorer rapidement la situation pour les enfants. Si Monsieur Noizet dispose d'une solution concrète, nous sommes bien entendu disposés à l'entendre.

3. Intervention de M. Willy Noizet, Conseiller de l'Opposition, sur la population scolaire au 15 janvier 2026 :

« Pouvez-vous nous présenter un état des lieux de la population scolaire arrêtée au 15 janvier 2026 dans l'ensemble des écoles communales ? Comme vous le savez, ces chiffres déterminent directement le cadre d'emploi pour la rentrée scolaire du mois d'août. Nous souhaiterions dès lors disposer d'une communication détaillée des données disponibles pour cette année (le nombre d'emploi par implantation). Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser les heures de fonds propres prévues dans le budget 2026 ? Dès lors, nos questions sont les suivantes : Pouvez-vous nous communiquer de manière détaillée les chiffres de la population scolaire au 15 janvier pour chaque implantation ? Quelles sont précisément les heures de fonds propres prévues dans le budget 2026 et comment sont-elles réparties entre les écoles pour cette année scolaire 2025-2026 ? »

La Bourgmestre NEMERY répond que les chiffres de la population scolaires lors des derniers recomptages sont stables et n'engendreront pas de perte d'emploi à la rentrée prochaine si ce n'est à Ucimont où la situation reste précaire au niveau de la section maternelle. Malgré une nouvelle inscription, il manque toujours des élèves pour maintenir la section ouverte au mois de septembre. Une réunion est prévue avec la vérificatrice afin de faire le point et d'envisager les scénarios possibles. Les heures de fonds propres ont été maintenues au budget 2026. La répartition de ces heures devra être discutée entre les Directions et en fonction des besoins de l'année prochaine qui ne sont pas encore connus.

4. Intervention de Madame Aurélie Pochet, Conseillère de l'Opposition, au sujet de la sécurité devant l'école de Mogimont :

« Suite à plusieurs interpellations de parents de l'école de Mogimont concernant l'excès de vitesse constaté devant l'établissement, notamment de la part des bus de la TEC, nous souhaiterions savoir s'il est possible d'envisager des mesures supplémentaires afin de renforcer la sécurité aux abords de l'école. Malgré la présence des logos au sol et de la signalisation existante, ces comportements continuent d'inquiéter les parents et le personnel de l'école. Des solutions telles qu'un rappel à la TEC, un contrôle de vitesse renforcé ou l'aménagement d'infrastructures supplémentaires pourraient-elles être étudiées ? Je vous remercie par avance pour l'attention portée à cette problématique de sécurité. »

La Bourgmestre NEMERY répond : Nous contacterons le TEC pour que cette information soit relayée. Un budget pour l'aménagement sécuritaire des voiries est prévu. Cette demande sera étudiée dans ce cadre.

Il est 21H08

La présidente lève la séance.

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f.,

N. PIROTTE

La Bourgmestre,

M.-J. NEMERY